



Organisme intercantonal de certification
Interkantonale Zertifizierungsstelle
Organismo intercantonale di certificazione

CERTIFICAT



L'Organisme Intercantonal de Certification OIC, sur la base des résultats de la vérification de la conformité, atteste que les exigences fixées dans

le cahier des charges Saucisson neuchâtelois, Saucisse neuchâteloise enregistré comme indication géographique protégée selon la décision du 14 février 2003 de l'Office fédéral de l'agriculture, modifiée par voie de décision le 21 juin 2007

sont respectées par:

Montandon SA
Grande-Rue 13
2316 Les Ponts-de-Martel

Ce certificat est délivré pour la production suivante :

**Saucisse neuchâteloise IGP et
Saucisson neuchâtelois IGP**

Ce certificat est valable jusqu'au 31 décembre 2019

Numéro d'enregistrement OIC-SNEUTI-1017-18742

Lausanne, le 23 octobre 2017

Organisme Intercantonal de Certification OIC

David Aeschlimann
Président

Roman Tscherrig
Directeur

Ce certificat est valable jusqu'à l'émission d'un nouveau certificat et sous réserve d'un retrait de certification. Toute modification ou utilisation abusive est prohibée.

